

Impact du **travail à temps partiel** sur **l'adaptation psychosociale et scolaire** des adolescents

Michelle Dumont, Ph. D.

Professeure au département de psychologie et responsable du CRIRES à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Le tandem travail-études fait de plus en plus partie de la réalité des adolescents des années 2000. Devant ce constat, on note, depuis 1980, un intérêt croissant pour l'évaluation des impacts du travail à temps partiel (TTP) sur le rendement scolaire et le bien-être des élèves.

Malgré cet intérêt, les recherches sont peu nombreuses et la question des coûts et des bénéfices reste sans réponse définitive. Cet article est divisé en quatre parties. La première partie présente succinctement la Loi sur les normes du travail. La seconde établit les coûts et les bénéfices associés au travail à temps partiel. La troisième fournit quelques résultats d'une recherche menée par l'auteure. La quatrième propose des pistes de réflexion aux parents et aux intervenants scolaires.



Loi sur les normes du travail

Bien qu'il n'existe aucune législation spécifique déterminant l'âge minimum d'admission à l'emploi (Conseil de la famille, 1992), des droits et obligations ont été formulés afin d'assurer la sécurité et le plein développement des jeunes travailleurs. À titre illustratif, le tableau 1 (voir à la page suivante) présente la Loi sur les normes du travail. En 2004, la Commission des normes du travail faisait paraître, sur le site Internet du gouvernement du Québec, une interprétation de cette loi. En guise de complément d'information, le premier article interdit comme type de travail « ... celui comportant un trop grand nombre d'heures consécutives de travail en regard de l'âge de l'enfant ou celui comportant des exigences physiques trop grandes eu égard à la capacité de l'enfant ».

L'interprétation du second article suggère que l'employeur « ... doit obtenir préalablement le consentement écrit d'un parent ou du tuteur de l'enfant.

L'employeur a l'obligation de vérifier l'âge de l'enfant ». Le troisième article stipule que « ... tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de six ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité ».

Enfin, l'interprétation du quatrième article concerne les cas d'exception, et ce, lorsque l'enfant effectue un travail à titre de créateur ou d'interprète dans certains domaines de production artistique (ex. : théâtre, musique, film...) ou si le jeune effectue un travail pour un organisme à vocation sociale ou communautaire, tels une colonie de vacances ou un organisme de loisirs, si les conditions de travail impliquent qu'il loge à l'établissement de l'employeur et s'il n'est pas tenu de fréquenter l'école le lendemain.

Cette recherche a été subventionnée grâce au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et au fonds d'Aide financière du Décanat des études avancées et de la recherche de l'UQTR. Un remerciement tout spécial aux élèves, aux enseignants, aux directeurs de niveaux, à la direction de l'école ainsi qu'aux assistants de recherche qui ont rendu possible la réalisation de cette étude.

Tableau 1

La Loi sur les normes du travail interdit à un employeur...

- De faire effectuer par un enfant un travail disproportionné à ses capacités ou susceptible de porter atteinte à son éducation, à sa santé ou à son développement ;
- De faire travailler un enfant de moins de 14 ans sans le consentement écrit du parent ;
- De faire travailler, durant les heures de classe, un enfant tenu de fréquenter l'école ;
- De faire travailler, entre 23 heures et 6 heures le lendemain, un enfant tenu de fréquenter l'école, sauf si l'enfant livre des journaux ou s'il effectue un travail à titre de créateur ou d'interprète dans certains domaines de production artistique.

Extrait de la Commission des normes du travail (octobre 2003),
Les normes du travail au Québec, gouvernement du Québec (page 2).

Identification des coûts et des bénéfices

Les répercussions associées au travail à temps partiel sont lourdes de conséquences, surtout si certains seuils critiques sont franchis, à savoir 15 heures, mais surtout 20 heures par semaine. Globalement, un travail à temps partiel (TTP) intense serait associé sur le plan de l'école à des aspirations scolaires moins élevées, à la fatigue au point de s'endormir sur son pupitre (Beauchesne & Dumas, 1993), à une baisse de rendement scolaire (Steinberg & Dornbusch, 1991).

Sur le plan de la santé, le TTP serait associé à une baisse d'activités sportives, à une réduction des heures consacrées au sommeil, à une insatisfaction quant au temps accordé aux loisirs (Bachman & Schulenberg, 1993) et à une augmentation de la consommation de substances nocives (Kouvonen & Lintonen, 2002). Sur le plan personnel, familial et social, le TTP pourrait mener à des comportements agressifs, à des disputes avec les parents, à des ennuis avec la police (Bachman & Schulenberg, 1993), à des symptômes dépressifs et à un appauvrissement de la relation parents-adolescent (Largie, Field, Hernandez-Reif, Sanders, & Diego, 2001).

En revanche, Green (1990) suggère que le stéréotype négatif lié au TTP est peu justifié puisque, selon lui, il facilite la transition entre la fin des études secondaires et l'entrée dans le monde du travail, en plus d'offrir des expériences sociales complémentaires à l'environnement familial ou scolaire. Parmi les avantages liés au TTP, Mortimer, Harley et Staff (2002) rapportent, selon un relevé de la documentation, le développement du sens des responsabilités, de la confiance en soi, de la gestion efficace du temps et de l'estime dans le regard des pairs. Selon les adolescents eux-mêmes, leur emploi les aide à participer aux discussions en classe et leur apprend l'importance de l'éducation. Sans évaluation systématique, on peut penser que d'autres gains découlent d'une incursion précoce dans le monde du travail. Notons, entre autres, l'expérience acquise et l'effet structurant du TTP sur l'arbitrage entre le temps d'étude et le temps de travail.

Le sentiment d'être utile et apprécié pourrait aussi compter parmi les retombées positives du TTP, surtout si l'élève échoue à l'école, est victime d'intimidation ou s'il est mis à l'écart socialement. De plus, la participation au marché du travail favorise le développement de compétences sociales et d'habiletés qui faciliteront l'insertion professionnelle telles que surmonter sa timidité, apprendre à s'affirmer et à mieux se connaître, être ponctuel, prendre des initiatives, respecter la valeur du travail, de l'effort et de l'argent. Enfin, un TTP modéré peut s'avérer une autre possibilité de réussite pour les élèves qui s'adaptent mal au monde scolaire.



Résultats préliminaires d'une recherche portant sur le travail à temps partiel

Le projet de recherche de l'auteure évalue la relation entre le TTP et l'adaptation psychosociale et scolaire d'élèves issus d'une école publique. Il s'agit d'une étude n'impliquant qu'une seule école, d'où la prudence requise dans la généralisation des résultats à d'autres milieux scolaires.

Adaptation scolaire

D'entrée de jeu, soulignons qu'environ les deux tiers des élèves travaillent à temps partiel, et ceci, entre la troisième et la cinquième secondaire. Les principaux emplois occupés en troisième et quatrième secondaire sont : garder des enfants, distribuer des journaux, exercer un rôle d'animation. En cinquième secondaire, s'ajoutent le service aux tables, la tenue d'une caisse, le travail dans un commerce ou dans un restaurant. Le pourcentage d'élèves qui travaillent au-delà de 11 heures par semaine varie entre 15 % environ (au milieu du secondaire) et 30 % (à la fin du secondaire).

Tel qu'il a été attendu, le TTP s'avère un facteur de risque pour l'adaptation scolaire des élèves qui travaillent beaucoup, soit plus de 11 heures par semaine. Comparativement à ceux qui travaillent peu (1-5 heures par semaine), les élèves qui travaillent beaucoup se disent plus fatigués et/ou plus stressés, et ceci, aux trois cycles scolaires. Les élèves qui travaillent beaucoup en troisième et quatrième secondaire montrent des résultats et des aspirations scolaires moindres en comparaison de ceux qui travaillent peu ou ne travaillent pas. Contre toute attente, ce résultat n'a pas été observé en cinquième secondaire. L'absence d'effet négatif du TTP sur l'adaptation scolaire de ces élèves plus âgés qui travaillent beaucoup s'explique de diverses façons : ils ont fait des choix de carrière donnant un sens à leurs études, ils ont pris davantage conscience de l'importance des études, et ceci, afin d'éviter la précarité d'emploi, ils se sont habitués au double rôle école-travail, ils sélectionnent des cours moins exigeants...

Adaptation psychosociale

Les résultats indiquent que le TTP ne représente pas un risque pour l'adaptation psychosociale des élèves en troisième et quatrième secondaire. En effet, la comparaison entre le profil psychosocial des trois groupes de travailleurs (1-5 heures, 6-10 heures, 11 heures et plus) et celui des non-travailleurs ne révèle

pas de différence significative : peu importe le groupe d'appartenance, les élèves adoptent relativement le même type de stratégies pour faire face aux difficultés ; ils obtiennent des scores similaires aux questionnaires d'estime de soi, d'autonomie, d'optimisme ; ils expérimentent la même somme de tracas quotidiens et de symptômes de détresse psychologique. Or, si le profil psychosocial des non-travailleurs et celui des trois groupes de travailleurs sont relativement les mêmes en cinquième secondaire, les élèves qui travaillent beaucoup à cet âge se disent plus optimistes, autonomes et moins anxieux (tendance sur le plan statistique) que ceux qui travaillent peu (1-5 heures). Toutefois, l'analyse préliminaire des résultats ne permet pas de dire si les élèves en cinquième secondaire sont devenus plus autonomes, optimistes et moins anxieux à la suite de l'occupation d'un emploi si ces ressources personnelles étaient déjà présentes.

Pistes de réflexion pour les parents et les intervenants en milieu scolaire

En 1992, le Conseil de la famille et le Secrétariat à la famille ainsi que la Fédération des comités de parents du Québec ont publié un Guide d'accompagnement à l'intention des parents (ministère du Travail, 1998). Certaines recommandations proposées aux parents, pendant les jours de fréquentation scolaire, visent à interdire le travail de nuit à l'enfant, à limiter le travail rémunéré de ce dernier à 10 heures par semaine, période qui pourrait varier avec l'âge, à restreindre le travail de leur enfant à 2 ou 3 jours par semaine, à limiter son travail à 2 ou 3 heures par jour, à éviter que l'élève ne travaille en soirée surtout après 21 heures. Malgré cette invitation à la prudence, ces suggestions ne garantissent nullement la réussite scolaire des adolescents. Ne pas étudier, « oublier » de faire ses devoirs, clavarder jusqu'à des heures tardives ou rentrer tard le soir menacent tout autant le rendement scolaire.

La question du travail des adolescents se discute en famille. Il s'agit d'examiner ensemble les risques associés au double rôle école-travail, surtout si le temps consacré à un TTP est élevé (fatigue, stress, détresse psychologique, réduction des activités familiales, amicales et sportives, impact négatif sur la motivation, les performances et les aspirations scolaires, risque possible de décrochage scolaire). Les parents peuvent vérifier les conditions d'emploi et s'assurer qu'elles ne compromettent pas l'adaptation psychosociale et scolaire de l'enfant (sécurité au travail, déplacements entre le lieu de travail et la maison, horaire de travail avant et pendant une période d'examen). Les parents peuvent aussi réduire leurs attentes de performance et aider leur enfant à se projeter dans l'avenir. La prise de conscience de ses buts et l'identification des moyens pour les réaliser peuvent causer un effet structurant sur la décision de travailler ou pas. Dans certains cas critiques sur le plan scolaire, un relevé de notes satisfaisant peut devenir une condition préalable à l'exercice d'un TTP.

Parallèlement, les divers agents d'éducation peuvent soutenir les jeunes dans leur cheminement et leur persévérance scolaires. L'école serait avisée de les renseigner sur leurs droits et les répercussions que peut entraîner un travail intensif sur la réussite scolaire, le développement personnel, la vie sociale, les activités sportives

et l'avenir professionnel. L'école peut aussi offrir un soutien aux élèves qui éprouveraient de la difficulté à concilier travail et études (gestion du temps, tutorat). Des entretiens cliniques peuvent s'avérer utiles afin d'évaluer les motivations réelles sous-jacentes au besoin d'exercer un TTP.

Pour certains élèves, le TTP agit comme antidote à la solitude et à l'ennui. Dans ce cas précis, des avenues autres que celle de travailler pourraient combler le besoin d'affiliation exprimé par l'élève. Il pourrait, entre autres, participer à des activités parascolaires ou sportives. L'école pourrait créer des lieux de rencontre afin de briser son isolement social (c'est-à-dire être privé d'un réseau social avec lequel on fait des activités) et émotionnel (c'est-à-dire être privé d'un confident). L'enseignant peut aussi offrir des périodes de lecture, de devoirs ou encore donner moins de travaux à faire à la maison. Dans ce cas, la vigilance s'impose afin d'éviter qu'il ne réduise ses standards de performance, et ceci pour répondre aux attentes des élèves qui travaillent beaucoup à l'extérieur des heures de classe.

Parents, intervenants scolaires et employeurs qui gravitent autour d'un jeune travailleur doivent être attentifs à certains « drapeaux rouges » – signes de fatigue et de stress, changements de comportement et d'humeur, baisse du rendement



et de la motivation à l'école. La présence élevée de ces symptômes indique que la pression est peut-être trop forte. À l'égard de tels indices de stress et de détresse, il importe d'ouvrir davantage le canal de communication entre les parents et l'adolescent afin d'évaluer ce qui ne va plus. Certaines solutions s'offrent alors au jeune : réduire les heures consacrées à un TTP, arrêter complètement si la situation s'aggrave et perdure, voire consulter un psychologue ou un intervenant scolaire afin d'examiner son mal-être.

Conclusion

Selon un relevé de la documentation, la thèse des coûts ou des bénéfices liés au travail des adolescents ne fait pas encore consensus.

Par contre, tous s'entendent pour dire que les adolescents ont la responsabilité de ne rien faire qui puisse nuire à leur développement, à leur réussite scolaire et à l'obtention du diplôme d'études secondaires. En effet, intervenants psychosociaux, agents d'éducation, parents et décideurs publics demeurent prudents en matière de travail des adolescents. C'est à partir de 11 heures (dans notre étude) et de 15-20 heures par semaine (dans la documentation) que des effets néfastes dus au TTP se font ressentir sur l'adaptation psychosociale et scolaire des adolescents. Rappelons que les études sont encore à ce jour peu nombreuses et que les nuances ne sont pas toutes établies.

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour évaluer le risque associé au TTP pour un élève donné à un moment spécifique de son développement. Il importe, entre autres, de tenir compte de l'horaire et de la nature du travail avant et pendant une période d'examens. Il s'agit aussi d'explorer les différences individuelles, car certains élèves combinent aisément les deux rôles travail-études, alors que d'autres, plus vulnérables au stress et/ou présentant des difficultés scolaires, auraient intérêt à consacrer plus de temps à leurs études au lieu de travailler pendant l'année scolaire.

Les impacts du TTP peuvent s'analyser sous l'angle des facteurs de protection. Plus ces facteurs sont nombreux dans la vie d'un adolescent, plus nous sommes en droit de penser que les risques psychosociaux et scolaires devraient diminuer. Ces ressources dites aidantes peuvent être de nature personnelle (gestion efficace du stress, niveau peu élevé d'anxiété, réussite scolaire, facilité à l'apprentissage, intérêt pour les études, aspiration scolaire élevée, but professionnel, sommeil récupérateur, santé, capacité d'organisation, implication sportive...), familiale (parents qui encouragent, valorisent et s'impliquent dans la vie scolaire, qui

aiment lire, qui entretiennent une relation parents-adolescent aimante, soutenante et qui encadrent les activités du jeune en matière de temps consacré au clavardage, aux passe-temps, aux activités sociales et sportives, au sommeil, aux études...) et environnementale (faire partie d'un réseau d'amis studieux, aimant l'école et ayant des aspirations scolaires, disposer d'une structure scolaire qui favorise l'aide aux devoirs avec horaire flexible...).

Le TTP permet de briser la solitude et l'ennui, de sortir de sa zone de confort afin de relever des défis sans toutefois aller au-delà de son potentiel de développement, de surmonter sa timidité, de s'affirmer, de se sentir compétent, reconnu et utile, de développer des compétences sociales, de favoriser la construction de son identité. Il répond aussi au besoin de participer à la vie culturelle grâce au salaire reçu, de faire des économies, de se procurer de l'argent de poche afin de s'offrir des biens matériels, nécessaires ou superflus, que les parents ne peuvent ou ne veulent financer. Qu'il travaille ou non, il n'en demeure pas moins que l'adolescent a la responsabilité de prendre en charge son apprentissage et de mettre en place des conditions favorisant son développement, son adaptation scolaire et son bien-être personnel, et ceci, grâce à la complicité parentale et le soutien de l'école.

La bibliographie peut être obtenue sur demande au secrétariat du CRIRES.



CRIRES

Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire

Bulletin du CRIRES

N° 18, mars 2005

Faculté des sciences de l'éducation
Local 746

Université Laval, Québec (Québec) G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-3856

Télécopie : (418) 656-7770

crires@fse.ulaval.ca

www.ulaval.ca/crires

Directeur du CRIRES

Marc-André Deniger

Coordination du Bulletin

Denyse Lamothe

Luc Allaire

Centre de recherche et d'intervention
sur la réussite scolaire
Centre interuniversitaire